Qui nous sommes et notre histoire

Qui nous sommes

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme bilingue national et le porte-parole de la profession actuarielle au Canada. Nos membres se vouent à fournir des services et des conseils actuariels de la plus haute qualité. L'Institut fait passer l'intérêt du public avant les besoins de la profession et de ses membres.

Le siège social, situé à Ottawa, est composé d'un petit groupe d'employés dévoués. Il est responsable des publications, des communications, des services aux membres, de la traduction, du soutien aux bénévoles, de la maintenance du site Web et du perfectionnement professionnel.

L'ICA compte un Conseil d'administration qui comprend 15 actuaires, six directions qui se concentrent principalement sur les besoins essentiels de la profession, ainsi que plus de 40 commissions et plusieurs groupes de travail, qui consacrent leurs efforts aux questions liées au <u>plan stratégique de l'ICA</u>.
L'ICA:

- Favorise l'avancement de la science actuarielle par la recherche;
- Assure la prestation de programmes de formation et de qualification des membres actuels et éventuels;
- S'assure que les services actuariels fournis par ses membres respectent des normes professionnelles de la plus haute qualité;
- S'autoréglemente et veille à l'application d'un code de déontologie;
- Défend les intérêts de la profession auprès des gouvernements et du public en ce qui a trait à l'élaboration de ses politiques publiques.

Historique

Morris W. Chambers

FICA, FSA, MAAA, Hon. FIA, Hon. FASI

L'ICA, l'association nationale représentant les professionnels de l'actuariat au Canada, a été fondé le 18 mars 1965 en vertu <u>d'une Loi du Parlement canadien</u>. Depuis sa fondation, l'Institut canadien des actuaires ne cesse de prendre de l'expansion et réunit aujourd'hui environ 3 900 Fellows.

Au Canada, les origines de la pensée et de la pratique actuarielles remontent à bien longtemps. En fait, les débuts de la profession actuarielle au Canada remontent sans doute à 1847. C'est en effet cette année-là que Hugh Baker, qui est devenu Fellow de l'Institute of Actuaries en 1852, a fondé la Canada Life Insurance Company à Hamilton, en Ontario. Le Département des assurances du gouvernement fédéral a vu le jour en 1875 et a embauché peu après plusieurs actuaires. Le premier organisme actuariel en Amérique du Nord a été l'Actuarial

Society of America, fondée en 1889 à New York. Celui-ci comptait d'ailleurs quatre Canadiens parmi ses 38 membres agréés.

La première association d'actuaires au Canada, le Club des actuaires, a été créée en 1907 et comprenait 24 membres fondateurs, tous des actuaires vivant et travaillant à Toronto. L'Association canadienne des actuaires, fondée le 8 octobre 1946, regroupait tous les membres des clubs d'actuaires de Toronto et de Winnipeg, ainsi qu'un groupe d'actuaires de Montréal, qui allaient justement, à partir de 1965, former le noyau de l'ICA.

La loi fédérale en vertu de laquelle l'ICA a été constitué en société stipule que :

« L'Institut a pour objet :

- de faire avancer et progresser la science actuarielle;
- de favoriser l'application de la science actuarielle à l'activité humaine;
- d'établir, de favoriser et de maintenir un niveau élevé de compétence et d'éthique dans la profession actuarielle.

À la suite d'un certain nombre de concours, l'Institut a adopté la devise *Nobis Cura Futuri*, qui signifie *L'avenir nous tient à cœur*.

Au bout de quelques années, on a reconnu la nécessité que l'ICA devienne vraiment bilingue dans le but de se conformer à la politique sur les langues officielles du Canada, d'améliorer les services offerts à ses membres et de consolider la profession actuarielle au pays. En 1977, le Conseil de l'ICA a adopté une politique officielle en matière de bilinguisme qui exige que toutes les publications de l'Institut soient publiées dans les deux langues et qu'un service d'interprétation simultanée soit offert à toutes les assemblées générales.

La reconnaissance juridique de la désignation Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA) a été rapide. Aucune province n'a jugé bon d'autoriser les actuaires à exercer, mais elles ont toutes fait grand usage de la désignation FICA (FCIA en anglais). En vertu des règlements d'application des législations sur les régimes de retraite de l'Ontario et du Québec, les régimes de retraite non assurés doivent faire l'objet d'une évaluation par un FICA au moins une fois tous les trois ans et un certificat actuariel doit être déposé. D'autres provinces ont suivi cet exemple quelques années plus tard. Plusieurs mesures législatives régissant les régimes de retraite du secteur public exigent aussi un certificat actuariel signé par un FICA.

Même avant 1965, les rapports des sociétés d'assurance-vie qui souscrivaient des polices d'assurance de personnes au Canada devaient être signés par un actuaire qui était Fellow d'un organisme actuariel reconnu. Depuis la création de l'ICA, la plupart des provinces canadiennes exigent désormais que l'actuaire soit un FICA. En 1992, cette exigence fut imposée tant aux sociétés d'assurances incendie, accidents et risques divers (IARD) à charte fédérale qu'aux sociétés d'assurances IARD à charte provinciale du Québec et de l'Ontario. En prévision de telles mesures à l'égard des sociétés d'assurances IARD, l'ICA a lancé vers la fin des années 1980 un programme spécial visant à accroître le nombre de praticiens qualifiés dans le domaine des assurances IARD.

Le système d'examens a évolué pour répondre aux besoins de l'Institut et pour tenir compte de l'évolution de la société. Les premiers examens sont parrainés conjointement par l'Institut canadien des actuaires, la Society of Actuaries et la Casualty Actuarial Society. Les examens subséquents de la Society of Actuaries sont également parrainés conjointement par l'ICA.

Au cours des années 1990, le programme d'examens de la Society of Actuaries a été modifié pour offrir un volet canadien et un volet américain dans le cadre de certains des derniers examens portant sur des sujets comme la fiscalité, le droit et la sécurité sociale. Seul un actuaire ayant réussi le volet canadien pouvait être admis à titre de Fellow de l'Institut canadien des actuaires. En plus des volets canadiens et américains, un étudiant de la Society of Actuaries pouvait choisir de se concentrer sur l'assurance collective, l'assurance-vie individuelle et les rentes, les régimes de retraite ou les finances et les placements. En tant que coparrain du programme d'examens, l'ICA a son mot à dire sur le contenu des examens et les méthodes, particulièrement en ce qui a trait au volet canadien. Les candidats peuvent se présenter aux examens dans diverses villes du Canada, et ceux-ci sont pour la plupart bilingues.

En 2000, les examens de la Society of Actuaries furent modifiés, notamment pour que le contenu des derniers examens soit moins axé sur les spécificités de la pratique dans un pays donné. Conséquemment, pour faire la preuve qu'ils ont acquis les connaissances requises par rapport aux spécificités de la pratique canadienne, on exige désormais des candidats au titre de FICA inscrits aux examens de la Society of Actuaries qu'ils suivent aussi le Cours orienté vers la pratique (COP) de l'ICA. Ce cours se divise en quatre modules : assurance, prestations collectives, régimes de retraite et finance/placements. Chacun de ces modules se termine par un examen écrit.

La Casualty Actuarial Society, spécialisée dans le domaine des assurances IARD, envisage l'adoption de politiques semblables. Dans le cas des derniers examens, la Casualty Actuarial Society administre des examens distincts, qui sont parrainés conjointement avec l'Institut canadien des actuaires et qui comportent un volet canadien.

Pour être admis à titre de FICA, les actuaires du Royaume-Uni et d'autres pays doivent également réussir le Cours orienté vers la pratique de l'ICA pour faire la preuve qu'ils ont acquis les connaissances nécessaires par rapport aux spécificités de la pratique canadienne.

L'ICA et ses membres sont actifs sur la scène actuarielle internationale. L'ICA a d'ailleurs joué un rôle important dans la restructuration de l'Association Actuarielle Internationale (AAI) et s'enorgueillit du fait qu'il en est un des membres fondateurs. En fait, pendant de nombreuses années, le Secrétariat de l'AAI partageait ses locaux avec ceux du siège social de l'ICA, à Ottawa.

Loi constituant en corporation L'Institut Canadien des Actuaires

Présidents

 $\frac{https://www.cia-ica.ca/fr/\%C3\%A0-propos-de-nous/l'institut/qui-nous-sommes-et-notre-histoire}{}$